

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le 18/07/2025
ID : 005-210500062-20250717-D2025_07_06-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-07-06

Objet de la Délibération :

Approbation du rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence tourisme à la commune de Puy Saint Vincent.

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui donne procuration à Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE qui donne procuration à Sandrine REYMOND

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
10 JUILLET 2025**

Secrétaire de séance : Sandrine REYMOND

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe et en application du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a finalisé le rapport concernant le transfert de la compétence tourisme à la commune de Puy Saint Vincent.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal du 20 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Ce rapport, qui présente l'évaluation des charges transférées, a été adopté lors de la dernière réunion de la CLECT du 11 juin 2025.

Ce rapport doit maintenant être approuvé, au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de sa notification aux mairies (23 juin 2025), par délibérations concordantes à la majorité qualifiée. A défaut de délibération, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent le rapport de la CLECT tel qu'annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 17 JUILLET 2025.

**Le Maire,
Alain SANCHEZ**